

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi huit avril, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à 20 heures, en la Mairie de Chênex.

**ORDRE DU JOUR :**

- Présentation projet de fleurissement,
- Informations d'urbanisme,
- Vote 3 taxes locales,
- Vote CA 2014 et BP 2015,
- Délibération quotient familial,
- Organisation des TAP rentrée 2015,
- Projet d'extension de la cantine,
- Divers.

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 08 AVRIL 2015

*Nombre de conseillers en exercice : 15*

*Nombre de présents : 13*

*Nombre de votants : 13*

**Présents :** Michel BARROYER, Jocelyne COINDET, Pierre-Jean CRASTES, Nadège LAMARLE, Martine MABUT, Fabian BOURDIN, Julie DEYERMENDJIAN, Philippe PARENT, Marianne RICARD, Jean-Luc ROTH, Stéphane ROZE, Patricia COLIN, Mélanie MULLER-CARRILLAT.

**Excusé :** Stéphane MARECHAL, Léon DUVAL,

Jean-Luc ROTH a été élu secrétaire.

1) Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du compte-rendu du 03 mars.

**2) PRESENTATION PROJET DE FLEURISSEMENT**

Kévin MARCHON, agent technique de la Mairie spécialisé dans les espaces verts, fait une présentation du projet de fleurissement de la commune, en concertation avec les élus en charge de ce dossier.

Plusieurs lieux du village sont envisagés pour un montant total de 4 700€.

Ce projet est adapté aux besoins de la commune, mais compte tenu des diverses autres dépenses, il convient de prioriser les missions avec un budget de 2 000€.

Il est donc proposé d'envisager le fleurissement dans un premier temps du centre village avec la Mairie, l'École, le carrefour du centre et le lavoir de la place du Molard.

Les entrées du village, la croix et le lavoir de Chez Vauthier seront réalisés ultérieurement.

**3) INFORMATIONS URBANISME**

En raison de plusieurs demandes de permis de construire déposées récemment, Monsieur le Maire propose de réunir la commission urbanisme le mardi 28 avril 2015 à 20h pour analyser ces dossiers.

**4) POINT D'AVANCEMENT DES PROJETS**

Les conseillers municipaux font le point sur l'état d'avancement de plusieurs projets :

- le site internet est toujours en cours de construction.
- le journal communal devrait paraître au mois de mai.
- le conseil municipal des enfants sera organisé en septembre.

## 5) RETOUR D'INFORMATIONS REUNIONS CCG :

Lors des dernières réunions à la CCG plusieurs sujets ont été abordés :

- les tarifs du transport scolaires ont été modifiés dans le cadre de la mise en place du quotient familial.
- le BP eau/assainissement a été voté.

- suite au transfert de la petite enfance, la première réunion d'attribution des places en crèche a eu lieu. Il s'agissait d'attribuer 70 places en fonction des quotas pour chaque commune.

Pour Chênex, le quota est dépassé par rapport aux demandes.

Mme Patricia COLIN, déléguée communautaire à la petite enfance propose l'octroi d'une place supplémentaire. Cette place permettrait l'accès à la crèche pour 3 enfants de Chênex et coûterait environ 6 000€.

L'ensemble des conseillers est favorable à cette place supplémentaire.

## 6) PROJET D'ACQUISITION BATIMENT COMMERCIAL SOCOPAR

Monsieur le Maire fait un point sur le projet d'acquisition d'une partie du bâtiment et du tènement foncier appartenant à la société SOCOPAR pour présenter le plan de division de la parcelle établi par le géomètre. Ce document permet d'appréhender la division du bâtiment en volume, sans copropriété et d'envisager les aménagements extérieurs.

## 7) PROJET D'EXTENSION CANTINE

Monsieur le Maire présente également l'étude de faisabilité réalisée par l'architecte pour le projet d'extension de l'école et de la cantine.

Après discussion, les conseillers municipaux sont plutôt favorables d'engager dans un premier temps l'extension de la cantine qui apparaît plus urgente. L'augmentation des effectifs des classes n'étant pas garantie, l'extension de l'école n'apparaît pas comme une priorité.

## 8) VOTES TAXES LOCALES

Mr le Maire porte à la connaissance des conseillers l'état des bases notifiées pour 2015 et rappelle qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de voter le taux des taxes locales.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2015.

Entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

**De fixer les tarifs des 3 taxes directes locales pour l'année 2015 comme suit :**

**Taxe d'habitation : 13,10 %**

**Foncier bâti : 6,40%**

**Foncier non bâti : 27,47%**

## 9) BUDGET GENERAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014

Le Maire rend compte de l'exécution du budget général pour l'année 2014.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Résultat antérieur reporté (année 2013)		48 162,13 €
Dépenses année 2014		402 022,28 €
Recettes année 2014		351 606,12 €
Résultat de l'exercice 2014	Déficit	-50 416,16 €
<b>Résultat cumulé fin 2014</b>	<b>Déficit</b>	<b>-2 254,03 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat antérieur (année 2013)		254 425,76 €

Résultat 2013 affecté en investissement		234 425,76 €
Dépenses année 2014		521 789,22 €
Recettes année 2014		741 989,27 €
Résultat de l'exercice 2014	Excédent	220 200,05 €
<b>Résultat cumulé fin 2014</b>	<b>Excédent</b>	<b>240 200,05 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL CLOTURE 2014</b>		<b>237 946,02 €</b>

Le Compte Administratif 2014 correspond précisément au Compte de Gestion du Trésorier Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le Compte de Gestion 2014 du Trésorier Principal ;
- **Approuve** le Compte Administratif 2014 du Maire ;

#### **10) BUDGET GÉNÉRAL : AFFECTATION DEFINITIVE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DÉGAGÉ DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur Le Maire donne lecture des résultats de fonctionnement du Compte Administratif de 2014. Ils font apparaître un excédent de 240 200,05 €. Il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'affectation de cet excédent.

Entendu Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide** de maintenir un excédent de 20 000,00 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de l'exercice 2015 en section de fonctionnement ;

**Impute** la somme de 220 200,05 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) de l'exercice 2015 en section d'investissement ;

**Demande** à Monsieur Le Maire d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif de 2015;

#### **11) BUDGET GENERAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Maire propose le Budget Primitif du Budget Général 2015 qui s'équilibre en dépense et en recettes comme suit :

	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>
011	Charges à caractères général	169 250,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	222 450,00 €
14	Atténuation de produits	59 500,00 €
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	168 890,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	33 956,00 €
65	Autres charges de gestion courante	57 850,00 €
66	Charges financières	32 250,00 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>749 246,00 €</b>
		<b>RECETTES</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	20 000,00 €
013	Atténuation de charges	33 516,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	72 682,00 €
73	Impôts et taxes	258 000,00 €
74	Dotations et participations	302 348,00 €

75	Autres produits de gestion courante	62 400,00 €
77	Produits exceptionnels	300,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>749 246,00 €</b>
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>
001	Déficit antérieur reporté	2 254,03 €
020	Dépenses imprévues	5 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	8 293,00 €
16	Remboursements d'emprunts et de dettes	116 335,00 €
20	Immobilisations incorporelles	32 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	247 836,97 €
23	Immobilisations en cours	483 476,00 €
27	Autres immobilisations financières	61 450,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>957 445,00 €</b>
		<b>RECETTES</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	168 890,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	33 956,00 €
041	Opérations patrimoniales	8 293,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	316 601,00 €
13	Subventions d'investissement	28 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	401 705,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>957 445,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**Adopte le Budget Primitif 2015 du Maire.**

## **12) BUDGET CCAS : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014**

Le Président rend compte de l'exécution du budget du CCAS pour l'année 2014.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Résultat antérieur reporté (année 2013)		0
Dépenses année 2014		0,00
Recettes année 2014		0,00
Résultat de l'exercice 2014		0,00
<b>Résultat cumulé fin 2014</b>		<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat antérieur (année 2013)		-345,46 €
Résultat 2013 affecté en investissement		0
Dépenses année 2014		1 296,00 €
Recettes année 2014		1690.00 €
Résultat de l'exercice 2014	Excédent	394,00 €
<b>Résultat cumulé fin 2014</b>	<b>Excédent</b>	<b>48,54 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL CLOTURE 2014</b>		<b>48,54 €</b>

Le Compte Administratif 2014 correspond précisément au Compte de Gestion du Trésorier Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **Approuve** le compte de gestion 2014 du Trésorier Principal ;
- **Approuve** le Compte Administratif 2014 du Président ;

## **13) BUDGET CCAS : AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DÉGAGÉ DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur Le Président donne lecture des résultats de fonctionnement du Compte Administratif de 2014. Ils font apparaître un excédent de 48,54 €. Il est demandé au Conseil d'Administration de décider de l'affectation de cet excédent.

Entendu le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **Décide** de reporter un excédent de 48,54 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de l'exercice 2015 en section de fonctionnement ;

- **Demande** à Monsieur Le Président d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif de 2015.

#### **14) BUDGET CCAS : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Président propose le Budget Primitif du CCAS 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>
62	Autres services extérieurs	1 380,00 €
65	Autres charges de gestion courante	620,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00 €</b>
		<b>RECETTES</b>
2	Excédent de fonctionnement reporté	48,54 €
74	Dotations et participations	1 751,46 €
77	Produits exceptionnels	200,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité

**Adopte le Budget Primitif 2015 du Président**

#### **15) MISE EN PLACE DU QUOTIENT FAMILIAL**

Monsieur le Maire souhaite exposer les différentes possibilités d'application du quotient familial, en fonction des dépenses à financer et des différentes tranches de revenus.

Une réflexion est à mener sur ce sujet en corrélation avec la nouvelle organisation des TAP et le tarif correspondant qui sera appliqué pour la rentrée 2015.

Cette question sera abordée lors du prochain conseil d'école avec les instituteurs et parents d'élèves afin de solliciter leur avis.

Le Maire,  
P.J. CRASTES

Les Conseillers

Michel BARROYER	Fabian BOURDIN	Jocelyne COINDET
-----------------	----------------	------------------

Stéphane ROZE	Julie DEYERMENDJIAN	Marianne RICARD
Nadège LAMARLE	Martine MABUT	Patricia COLIN
Mélanie MULLER CARRILLAT	Philippe PARENT	Jean-Luc ROTH
Patricia COLIN		